

DECISION N° 2023 - 780

**OBJET** : Contrat de concession publicitaire pour le cinéma Le Méliès à Montreuil – SAS Censier Publicinex

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figure la conclusion de contrats de recettes ;

Vu l'arrêté du président n°2023-667 en date du 30 mars 2023 portant délégation permanente de signature à Madame Séverine Rommé, Directrice générale des services, à l'effet de signer tous les actes administratifs et documents relevant des compétences déléguées par le conseil de territoire au Président, dans les domaines ci-dessus cités ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial

Vu la délibération 2011\_12\_13\_27 du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 8 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le cinéma le Méliès à Montreuil ;

Vu le contrat proposé par SAS Censier Publicinex de régie publicitaire pour la concession de diffusion de publicités locales et régionales sur les écrans des salles du cinéma Le Méliès à Montreuil pour une durée de trois années ;

**Considérant** l'intérêt d'Est Ensemble d'accroître les sources de financement permettant notamment de développer les interventions artistiques sur le territoire ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le contrat avec SAS Censier Publicinex – 104 boulevard de Ménilmontant – 75020 Paris

**Article 2** : Précise que la redevance versée par SAS Censier Publicinex est fixée à 50% HT de la recette de diffusion encaissée HT perçues au titre de la diffusion dans les salles,

**Article 3** : La recette sera imputée au budget principal de l'année correspondante fonction 317, nature 70688 opérations 0081202008 chapitre 70

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
  - Madame la Trésorière ;
- Par ailleurs notification en est faite SAS Censier Publicinex

Fait à Romainville, le 2 novembre 2023

Pour le Président de l'établissement public territorial Est Ensemble par délégation

Directrice générale des services

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

RD Préfecture :

Publication :